



Motion du CNESER – augmentation des frais d’inscription à l’Ecole des Mines de Nancy

Par un courrier adressé aux chefs d’établissements en date du 5 juillet 2018, le Ministère de l’enseignement supérieur, de la recherche et de l’innovation informe des nouveaux montants des droits d’inscription pour la rentrée 2017/2018 qui seront pris dans un arrêté conjoint MESRI/MACP.

Parmi ces montants, on observe une baisse globale des frais d’inscriptions universitaires due à l’absorption de la contribution FSDIE dans la CVEC, hors l’augmentation due à la prise en compte de l’inflation après plusieurs années de gel des frais. On observe également un alignement au frais d’inscription du diplôme national de master pour les étudiants en pratique avancée d’infirmier. En revanche, les droits d’inscription pour le diplôme de l’Ecole des Mines de Nancy augmentent sensiblement passant de 600 à 2500 euros.

Sans aucune concertation, l’école composante interne de l’Université de Lorraine suivant le régime de l’article L713-9 du Code de l’éducation passe de la catégorie des écoles universitaires d’ingénierie à la même catégorie que les Ecoles centrales, qui elles aussi voient une augmentation des frais similaire.

Cette décision est d’autant moins compréhensible qu’elle arrive après le début de la campagne d’admission à l’Ecole des Mines de Nancy, remettant ainsi en cause le choix de plusieurs étudiants et de leurs familles d’intégrer ce cursus faute de pouvoir le financer.

Le CNESER plénier réuni le 9 juillet 2018 s’oppose à cette augmentation injuste et drastique des frais d’inscription à l’Ecole des Mines de Nancy. Elle ouvre la voie à d’autres augmentations ciblées par composante, et ce d’autant plus avec la possibilité d’établissements expérimentaux qui serait ouverte prochainement. Elle ouvre surtout la voie à un enseignement supérieur à deux vitesses, une université à deux vitesses.

Le CNESER demande à ce que la Ministre de l’Enseignement supérieur, de la Recherche et de l’Innovation avec le Ministre de l’Action et des Comptes Publics reconsidèrent leur décision

d'augmenter les frais d'inscription à l'École des Mines de Nancy et maintiennent les frais des écoles internes aux universités.

Plus que cela, le CNESER demande un moratoire national sur les frais d'inscription dans l'enseignement supérieur. Le CNESER demande l'ouverture d'un débat sur les frais d'inscription, entre enseignement supérieur sélectif et non-sélectif, entre écoles et universités.